vbb abems
Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Schlossweg 12 | 3132 Riggisberg
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
info@vbb-abems.ch | www.vbb-abems.ch

6e assemblée ordinaire des membres du 14 juin 2011, 14h00
Hôtel et centre des congrès Kreuz, Berne

Présents:	C. Imboden	Président	Comité dir. vbb|abems
	M. Andrey		
	J. Blatti		
	R. Meister		
	A. Schoder		
	P. Keller		Secrétariat vbb|abems
	T. Baumgartner		Procès-verbal
	H. Senn		

EMS membres avec un total de 3782 voix (28 % présents)
Majorité absolue 1892 voix
Majorité des 2/3 2522 voix

Excusés:	B. Burgener	Comité dir. vbb|abems
	D. Hannich	
	F. Nyfeler	
	A. Streit	
	H.P. Stuber	

9 EMS membres
2 membres juridiques
1 membre individuel

Le président, monsieur C. Imboden, souhaite la bienvenue aux membres présents.

Elections: les EMS disposent d'une voix/lit pour les pensionnaires classés, et d'une ½ voix pour les pensionnaires non classés. Votes et élections à la majorité absolue, majorité des 2/3 des voix présentes pour la modification des statuts. Seuls les membres actifs (homes) ont le droit de vote.

Messieurs Jürg Blatti, Domicil Bern, Berne et Andreas Schoder, Alters- und Pflegeheim Seegarten, Hünibach, sont élus scrutateurs.

Remarque sur les votes: en cas d'avis contraires et d'abstentions, le décompte des voix n'a pas été fait car avec le système de cartes de vote de couleur (jaune = moyenne d'env. 25 voix, bleu = moyenne d'env. 75 voix) il apparaît clairement que les propositions sont adoptées à la majorité exigée.

1. Rapport annuel 2010 vbb|abems

Le rapport annuel est adopté à l'unanimité.

2. Comptes annuels 2010 vbb|abems et rapport de l'organe de contrôle

Les comptes annuels et le rapport de l'organe de contrôle sont adoptés à l'unanimité.

3. Décharge du comité directeur

La décharge des membres du comité directeur est accordée à l'unanimité.

4. Modification des statuts

En plus des propositions de modification jointes à la convocation à l'assemblée des membres, nos membres ont envoyé des propositions de modification pour les articles 5, 8 et 13.

Article 5a: modification de la définition
Actuel: membres actifs
Institutions publiques et privées assurant l'encadrement des résidents/ résidentes et les soins requis.

Nouveau: membres actifs
Institutions publiques et privées assurant l'encadrement des résidents/ résidentes et les soins requis **ainsi que l'encadrement et les soins concernant d'autres patients**.

Modification adoptée avec quatre abstentions et une voix contre.

La demande de modification de l'**article 13** est abandonnée car l'augmentation de la cotisation pour les patients des structures de jour et de nuit, ou d'autres patients, serait trop élevée par rapport à la recette.

Article 8: exclusion
L'article est complété par le point 8.3:
Le membre reste exclu jusqu'à la décision de l'assemblée des membres.

Modification adoptée avec une abstention.

Toutes les autres propositions de modification des statuts proposées par écrit sont adoptées à l'unanimité.

5. Nouveau règlement des frais et indemnités

Le nouveau règlement des frais et indemnités est adopté à l'unanimité.

6. Calcul de la cotisation de membre vbb|abems pour l'année 2012

Propositions du comité directeur:
Membres actifs (selon art. 5, ch. a des statuts)
Fr. 35.- par lit selon la liste des EMS
Fr. 17.50 par lit pour les appartements avec prestations (pensionnaires non classés)

Membres passifs (selon art. 5, ch. b des statuts)
Personnes morales Fr. 170.- par an
Personnes physiques Fr. 50.- par an

Cotisations membres CURAVIVA: conformément à la décision de l'assemblée des délégués de CURAVIVA.

Les cotisations de membres proposées sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

7. Élections

Élection au sein du comité directeur du successeur de François Nyfeler, St-Imier:
- Jean-Daniel Renggli, directeur Home La Colline, 2732 Reconvilier

Monsieur Renggli est élu à l'unanimité.

Élection au sein de la commission consultative du successeur de Martin Messerli, Kühlewil:
- Markus Vögtlin, directeur Oberaargauisches Pflegeheim Wiedlisbach, Wiedlisbach

Monsieur Vögtlin est élu avec trois voix contre et trois abstentions.

Election de l'organe de révision
VISTA Treuhand & Revisionen AG, Leo Ruffiner, Berne
La VISTA Treuhand & Revisions AG est réélue à l'unanimité organe de révision.

9. 20 ans de l'organe bernois de médiation pour les personnes âgées et les EMS

La médiatrice, madame Andrea Lanz, présente une brève rétrospective de la création et de l'histoire de l'organe de médiation et un résumé de ses activités de médiatrice.

10. Informations sur les affaires courantes

Monsieur Leser, CURAVIVA Suisse, informe sur les points suivants:
L'organisation du domaine spécialisé personnes âgées a été allégée et la conférence spécialisée personnes âgées annulée. Les prises de position se font dans les régions dont les représentants sont les porte-parole en tant que membre au sein du comité exécutif.

Priorités dans le travail de CURAVIVA:
- Financement des soins
- Développement du personnel
- Soins palliatifs
- Droit de protection de l'adulte: des informations peuvent être téléchargées sur le site Internet de CURAVIVA: Informations→Dossiers →Protection de l'adulte
- DRG
- Prise en charge intégrée
- Démence (concept de démence)
- Travail bénévole
- Travail des familles
- Prévention et santé
- Architecture

8. persomed – service de placement pour les personnels de la santé

Le directeur de persomed, Martin Michel, présente la nouvelle offre que nous proposons à nos membres. De plus amples informations sont disponibles sur www.persomed.ch.

10. Informations sur les affaires courantes

Monsieur Keller, directeur vbb|abems informe sur les points suivants:
- Obligation de formation dès 2012: uniquement valable pour les métiers de la santé
- Plafonds de coûts/financement des soins 2012
- Appartements avec prestations: prestations des caisses-maladie, contrat avec la SAP
- Soins permanents et transitoires: application dans le canton de Berne

Avis de l'assemblée plénière:
- Choisir dans la mesure du possible un seul système de facturation pour les résidents/tes et les appartements avec prestations.
- Agir auprès des caisses-maladie pour que le système de facturation soit simplifié et permette la facturation électronique.
- En cas de conflit concernant la classification, le contrôle ne devrait plus être confié aux représentants des caisses-maladie mais à des personnes indépendantes.

11. Divers

Aucune prise de parole.

Le président remercie les intervenants, les collaborateurs du secrétariat, les membres des diverses commissions et invite les personnes présentes à l'apéro.

Fin de la séance à 17h00.

Riggisberg, le 16 juin 2011/tb